

BUDGET ASSAINISSEMENT – ANNEXE AU COMPTE ADMINISTRATIF 2017

NOTE DE SYNTHÈSE RELATIVE AUX INFORMATIONS FINANCIÈRES ESSENTIELLES DE 2017

Cette note est annexée au compte administratif 2017 et sera publiée sur le site internet de la commune.

1. LES FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

L'année 2017 a été marquée par :

- Une baisse des recettes de fonctionnement de la redevance assainissement de 27% (188 058.25€ perçus en 2017)
- Un retour à la normale des recettes de participation à l'assainissement collectif (25 650€), après une année 2016 exceptionnelle.
- Une baisse de l'aide à la performance épuration attribuée par l'Agence de l'Eau Adour Garonne (11 289€) suite à des non conformités des stations d'épuration.
- Une recette exceptionnelle de 19 831€ correspondant aux remboursements de la quote-part conventionnée avec les propriétaires des réseaux impactés par les travaux de mise en conformité des branchements privés du lotissement Luy de Béarn.
- La poursuite de la réalisation du schéma directeur qui a pris quelques mois de retard dus à des conditions météorologiques inadaptées à la réalisation des campagnes de mesures.

2. LES RESULTATS DE L'EXERCICE

2.1. EXPLOITATION

Le résultat 2017 de fonctionnement a baissé de 44.88% par rapport à 2016 (- 108 575€), et est arrêté au montant de 133 327€.

Cette baisse est due notamment à la diminution des recettes décrites ci-dessus.

En ce qui concerne les dépenses réelles de fonctionnement, il faut souligner une baisse de 53 921€ € dû à un décalage de facturation de 21 000€ d'affermage (un seul semestre payé en 2017), ainsi qu'au non renouvellement des dépenses exceptionnelles de TVA de 2016.

2.2. INVESTISSEMENT

Le résultat 2017 a augmenté de 92.94 % par rapport à 2016 (+ 60 360€), et est arrêté à 125 305.32€.

2.3. LE RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE EST :

	RESULTAT 2017	RESULTAT GLOBAL
INVESTISSEMENT	125 305.32	532 221.19
FONCTIONNEMENT	133 326.91	155 326.91
TOTAL	258 632.23	687 548.10

3. L'EQUILIBRE FINANCIER

L'épargne nette (dite disponible) est de 182 314 € en 2017. Ce montant a évolué de -8.52% par rapport à 2016. Le taux de l'épargne nette, calculé en divisant le montant de l'épargne nette par les recettes réelles de fonctionnement, mesure la capacité de la collectivité à dégager des ressources pour financer ses équipements. Ce taux est de 66.96% pour 2017.

La dette est saine, elle n'a aucun emprunt toxique. L'annuité 2017 s'est élevée à 39 795.63€.

Le ratio de solvabilité appelé aussi taux d'endettement (taux de charge de la dette) mesure la charge de la dette de la collectivité par rapport à sa richesse. Ce ratio pour le budget assainissement est de 14.62%.

L'encours de dette est de 284 595 € au 31.12.2017. Ce montant a baissé de 8.52%, soit une diminution de 26 520€ par rapport à l'année précédente.

4. LES RISQUES FINANCIERS LIES AUX ENGAGEMENTS HORS BILAN

NEANT